RÉSEAU
BÂTIMENT
DURABLE

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti

N°12 - 22 juillet au 15 septembre 2019

Sommaire

L'actu des régions en bref	p. 1
Législation - Réglementation	p. 1 à 3
Normes - Labels - Démarches	p. 4
Matériaux - Produits - Techniques	p. 4 à 5
Outils - Méthodologies	p. 5 à 6
Économie - Incitations financières	p. 6 à 7
Immobilier	p. 7 à 8
Éducation - Formation - Documentation	p. 9
Réalisations	p. 9
Professionnels - Entreprises	p. 10 à 11
Filières - Prestataires	p. 11
Bâtiment - Énergie	p. 12 à 14
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 14
Autres thèmes	p. 15 à 16

/// L'ACTU DES RÉGIONS EN BREF ///

Pays de la Loire - La région des Pays de la Loire et le Plan Bâtiment Durable signent un partenariat

A l'occasion du congrès « Cities to be » qui s'est tenu à Angers les 12 et 13 septembre derniers, la région des Pays de la Loire et le Plan bâtiment durable ont signé une convention de partenariat dans le but d'amplifier la dynamique régionale en faveur du bâtiment durable. Avec ce partenariat, la région et le Plan bâtiment durable comptent développer massivement la rénovation énergétique dans les territoires, anticiper les bâtiments durables de demain et accompagner la transformation de la filière du bâtiment ; le tout en associant largement les acteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier sur le territoire régional, ainsi que les acteurs institutionnels, en particulier la Dreal, l'Ademe et le cluster Novabuild.

> www.environnement-magazine.fr/territoires/article/2019/09/13/125864/les-pays-loire-plan-batiment-durable-signent-partenariat

/// SOMMAIRE ///

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Le décret tertiaire entrera en vigueur le 1er octobre prochain - 25 juillet 2019

Le décret précisant les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire d'une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m², dit décret « tertiaire », est paru au Journal officiel du 25 juillet. L'objectif : réduire les consommations d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40% dès 2030, puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010. Ce décret sera complété par un arrêté d'application contenant les seuils chiffrés de performance énergétique, un guide d'utilisation et la structuration d'une base de données où les propriétaires ou utilisateurs devront rendre compte chaque année de leur niveau de consommation. Son entrée en vigueur est prévue au 1er octobre prochain.

Si certaines organisations (Association des maires de France, syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, …) se sont félicitées de la publication de ce texte, d'autres telles que l'association d'élus Amorce restent partagées, approuvant le maintien de la dimension carbone mais regrettant la disparition de la notion d'énergie primaire. Le texte voté prévoit en effet que « le changement de type d'énergie utilisée ne doit entraîner aucune dégradation du niveau des émissions de gaz à effet de serre » contrairement au projet de loi qui précisait qu'en « cas de changement de source d'énergie, celui-ci ne devra pas entraîner une dégradation du niveau de consommation exprimée en énergie primaire, ni aggraver le niveau d'émission en gaz à effet de serre. »

Sources :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/obligations-dactions-de-reduction-de-la-consommation-denergie-finale-dans-des-batiments-a-usage-tertiaire-decret.html

> www.batiactu.com/edito/decret-tertiaire-enfin-paru-fait-deja-mecontents-57090.php

Un arrêté modifie les modalités de dépôt de la déclaration environnementale des produits de construction - 29 juillet 2019

Un arrêté publié au Journal officiel du 27 juillet modifie les modalités de dépôt de la déclaration environnementale des produits de construction et des équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment ainsi qu'à leur vérification. Le texte actualise les références aux normes ainsi que certains éléments de procédure.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/batiment-modalites-de-depot-de-la-declaration-environnementale-arrete.html

Risque incendie : deux arrêtés restreignent le choix des matériaux autorisés en façade des immeubles de moyenne hauteur - 20 août 2019

Le premier arrêté, relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur (IMH), précise les modalités techniques du décret paru au Journal officiel du 17 mai dernier. Outre des précisions sur la définition des façades et des façades sans ouverture, il définit les deux solutions constructives acceptables pour leur rénovation. Dans le cadre de la première solution, le système de façade doit être classé au moins A2-s3-d0 pour chacun des éléments constitutifs. La seconde solution indique toutefois qu'un sous-ensemble du système peut ne pas être classé au moins A2-s3-d0, à condition d'être protégé par un écran thermique, lequel doit avoir une performance de résistance au feu EI30, et que l'efficacité du système de façade ait été démontrée par une appréciation de laboratoire agréé. Cet arrêté s'appliquera aux travaux de rénovation de façade dont la demande de permis de construire ou la déclaration préalable sera déposée à compter du 1er janvier 2020.

Le second arrêté modifie pour sa part celui du 31 janvier 1986 portant sur la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie. Il révise les règles de limitation de la propagation du feu par les façades pour les quatre familles d'habitation. Les chutes d'objets sont ainsi prises en compte dans l'appréciation du risque, ainsi que les risques associés à l'environnement extérieur immédiat de la façade. Il étend les solutions constructives acceptables à la troisième famille d'habitations, celles dont la hauteur mesure jusqu'à 28 mètres. Le texte stipule également qu'en matière d'isolation par l'intérieur, les matériaux devront soit être classés au minimum A2-s2-d0 (pour les parois verticales, les plafonds et les toitures) et A2 fl-s1 (pour les planchers et les sols), soit être protégés par un écran thermique qui devra jouer son rôle protecteur durant au moins 15 minutes pour les bâtiments de 1re et 2ème familles, et 15 minutes (parois verticales, sols, plafonds au dernier niveau) à 30 minutes (pour les plafonds ou sous-faces de planchers) pour les bâtiments de 3ème et de 4ème familles.

Source :

> www.batiactu.com/edito/renforcement-securite-incendie-dans-construction-franchit-57156.php

Eco-PTZ : un décret et un arrêté relatifs à la nouvelle mouture de l'éco-prêt à taux zéro ont été publiés au Journal Officiel mi-août - 20 août 2019

L'arrêté modifie les travaux éligibles à l'éco-PTZ, la méthode de calcul des consommations et les formulaires types de demande et de justification pour l'obtention d'un éco-PTZ, à la suite des modifications actées en loi de finances pour 2019. Quant au décret, il a été pris pour l'application de l'article 184 de cette même loi. L'article 184 de la loi de finances 2019 a en effet prorogé l'éco-PTZ jusqu'en 2021 et a modifié ses conditions d'application en deux temps. D'abord, depuis le 1er mars, les prétendants à un éco-PTZ ne sont plus obligés de réaliser un bouquet de travaux pour bénéficier de ce prêt mais peuvent se contenter d'une seule opération. Ensuite, depuis le 1er juillet dernier, l'éco-PTZ a été élargi à tous les logements achevés depuis plus de deux ans ainsi qu'aux travaux d'isolation des planchers bas. La durée des différents éco-prêts a par ailleurs été uniformisée à quinze ans.

Source :

> www.batiactu.com/edito/eco-ptz-demande-relancee-par-publication-textes-officiels-57163.php

Code de la construction et de l'habitation : le gouvernement poursuit la simplification des règles - 21 août 2019

Un décret publié le 21 août dernier supprime « *certaines exceptions* » au principe selon lequel le silence de l'administration vaut acceptation à l'issue du délai d'instruction d'une demande ou d'une démarche. Ces évolutions, entreront en vigueur le 1er janvier 2020 ou le 1er septembre 2020 « *selon les cas* », afin « de donner aux acteurs un temps d'adaptation suffisant. »

Source :

> www.batiactu.com/edito/gouvernement-poursuit-simplification-regles-construction-57166.php

L'appel à projet E+C- est prolongé de six mois pour les HLM - 26 août 2019

Le second appel à projets pour les HLM dans le cadre de l'expérimentation énergie carbone (E+C-) vient d'être prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Il devait initialement prendre fin en juin dernier. Les pouvoirs publics précisent toutefois que cette prolongation se fera dans la limite des fonds disponibles, à savoir 13 millions d'euros au global. Le premier appel à projets s'était soldé par la réception de 136 candidatures représentant 4 800 logements. Sur ce total, 114 opérations en collectif et en individuel groupé ont été retenues, représentant plus de 3 550 logements.

Source :

> www.batiactu.com/edito/appel-a-projet-e-est-prolonge-hlm-57182.php

Amiante : le Conseil d'Etat suspend l'obligation de certification avec mention pour le repérage avant travaux - 4 septembre 2019

Par une ordonnance du 27 août, le Conseil d'Etat a suspendu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant travaux (RAAT) qui imposaient une certification avec mention aux opérateurs. La société AC Environnement, auteur du recours, se félicite de la suspension des deux articles qui « *imposaient, du jour au lendemain, le recours obligatoire à un opérateur de repérage certifié amiante avec mention* ». La société de diagnostic immobilier considère en effet que cette obligation était « *matériellement irréalisable pour les entreprises du secteur et économiquement difficilement supportable* ».

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/amiante-reperage-avant-travaux-RAAT-certification-operateurs-suspension-Conseil-Etat-33981.php4

Individualisation des frais de chauffage : un arrêté précise le dispositif - 10 septembre 2019

S'adressant aux « *propriétaires et locataires de logement ou de locaux situés dans des immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation* », l'arrêté du 6 septembre 2019 relatif à la détermination individuelle de la quantité de chaleur et de froid et à la répartition des frais de chauffage et de refroidissement précise notamment les cas pour lesquels il est impossible d'installer des compteurs individuels ou des répartiteurs de frais. Une méthode alternative est alors imposée afin de déterminer la consommation de chauffage ou de refroidissement de l'immeuble et la répartition des frais annuels de combustible ou d'énergie nécessaires au chauffage ou au refroidissement. Au moins deux indicateurs de suivi de consommation sont exigés : l'évolution de la consommation d'une année sur l'autre et la consommation moyenne de chauffage ou refroidissement pour l'ensemble de l'immeuble. L'idée étant d'indiquer au locataire s'il est, ou non, dans la norme de son immeuble. Cet arrêté est entré en vigueur le 11 septembre dernier.

Source :

> www.batiactu.com/edito/individualisation-frais-chauffage-un-arrete-precise-57341.php

Marchés publics : le Gouvernement s'apprêterait à relever le seuil des appels d'offres à 40 000 euros - 11 septembre 2019

Le Gouvernement souhaite relever le seuil à partir duquel les administrations publiques doivent recourir à la procédure d'appel d'offres pour réaliser un achat. Selon une information des Echos, le montant passerait ainsi de 25 000 € actuellement à 40 000 €. L'objectif de la mesure : faciliter l'accès des entreprises, et plus particulièrement des TPE-PME, à ce segment de marché.

Source :

> www.batiactu.com/edito/seuil-appels-offres-pourrait-etre-releve-a-40000-e-57358.php

Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat a été voté à l'Assemblée nationale - 11 septembre 2019

Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat, qui consacre un volet à la rénovation des logements mal isolés, classés F ou G dans les diagnostics de performance énergétique, a été voté par l'Assemblée nationale le 11 septembre dernier. Ainsi, dès 2021, un propriétaire qui n'aura pas rénové son logement de façon à le sortir des classes F ou G ne pourra plus en augmenter le loyer à la faveur d'un changement de locataire. Ensuite, à partir de 2022, les propriétaires de biens classés F ou G devront réaliser un audit énergétique de leur bien et informer les locataires et/ou acquéreurs de celui-ci de ses dépenses énergétiques, *via* les annonces immobilières. Puis, à compter de 2028, les propriétaires qui n'auront pas procédé à des travaux amenant leur logement au moins en classe E écoperont de sanctions ; sanctions sur lesquelles les parlementaires travailleront en 2023. Le texte doit être soumis aux sénateurs le 26 septembre prochain en vue de son adoption définitive par le Parlement.

Source :

> www.batiactu.com/edito/renovation-passoires-amorce-sa-derniere-ligne-droite-57360.php

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Le label Biodivercity® a passé le cap des 115 opérations enregistrées dont 45 labellisées - 18 septembre 2019

Créé il y a 5 ans et porté par le CIBI (Conseil International Biodiversité & Immobilier), le label BIODIVERCITY® a pour objectif de promouvoir les pratiques les plus remarquables en matière de biodiversité urbaine. Il atteste de la conformité d'un projet immobilier à une haute valeur écologique. Selon Luc Monteil, président du CIBI, ce bilan est « encourageant mais reste « challengeable » comparé au nombre de certifications délivrées sur des opérations de construction durable (1 552 opérations tertiaires en construction ou rénovation en 2015) ».

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/biodivercity-la-nature-reprend-sa-place-en-ville.html

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Création d'un laboratoire commun de recherche sur les matériaux des technologies de la transition énergétique - 23 juillet 2019

Baptisé « Carmen », le futur laboratoire commun de recherche (LCR) – créé par le CNRS, l'ENS de Lyon, IFP Energies nouvelles (IFPEN), Sorbonne université, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'Université de Strasbourg – aura pour objectif de renforcer les connaissances sur le transport moléculaire et/ou colloïdal dans des substrats poreux complexes et de développer de nouvelles méthodologies d'analyse fine de ces matériaux poreux afin d'accompagner le développement d'innovations pour la transition énergétique .

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/07/23/125441/creation-laboratoire-commun-recherche-sur-les-materiaux-des-technologies-transition-energetique

La DREAL Pays de la Loire publie une plaquette de communication sur les matériaux biosourcés et géosourcés - 2 août 2019

Réalisée par Nomadéis à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, cette plaquette informe sur ces matériaux, leurs usages dans la construction, les éléments normatifs qui en permettent l'assurabilité, leurs performances techniques et leur impact positif sur l'environnement. Un volet régional, réalisé par la DREAL Pays de la Loire, complète le tout.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/materiaux-biosources-et-geosources.html

Vient de paraître : « Propriétés acoustiques des matériaux biosourcés dans le bâtiment » - 5 août 2019

Menée par le Cerema et le CSTB, cette étude porte sur la caractérisation et la modélisation multi-échelle des propriétés acoustiques des matériaux biosourcés (fibres en vrac, laines végétales, granulats en vrac, bétons végétaux, paille) afin de promouvoir leur utilisation dans le bâtiment. Le premier volet de l'étude constitue un état de l'art des données disponibles sur les caractéristiques acoustiques des matériaux biosourcés ainsi que sur les performances acoustiques des systèmes intégrant ce type de matériaux. Le second volet se concentre sur la caractérisation aux échelles « matériau » et « système » des performances acoustiques des matériaux biosourcés.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/proprietes-acoustiques-des-materiaux-biosources-dans-le-batiment-etude.html

La première chaudière à hydrogène domestique est en service depuis le 25 juin dernier - 26 août 2019

Dans le cadre de ses recherches sur les technologies décarbonées, la branche italienne du groupe BDR Thermea a développé une chaudière domestique murale utilisant l'hydrogène comme combustible. Ce prototype est installé en situation d'exploitation réelle à Rozenburg aux Pays-Bas depuis le 25 juin dernier. Un essai de plus grande envergure devrait suivre en Grande-Bretagne, avec plus de 400 machines installées d'ici fin 2020.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/la-premiere-chaudiere-a-hydrogene-domestique-est-en-service-depuis-le-25-juin.2049290

Chaux : REBAt Bio (Réhabilitation Énergétique du Bâti Ancien avec des matériaux Biosourcés) publie une nouvelle vidéo pédagogique - 3 septembre 2019

A destination des formateurs, organismes de formation mais également des structures relais du transfert de connaissance sur le territoire, cette vidéo intitulée « Réaliser un enduit correcteur thermique en chaux et chanvre » est la dernière d'une série de cinq vidéos :

- Mise en œuvre forme isolante chaux-chanvre ;
- Mise en œuvre d'un hérisson ventilé ;
- Caractéristiques de la chaux ;
- Isolation plancher bas avec un béton chaux-liège ;
- Réaliser un enduit extérieur chaux-sable.

Source :

> www.rehabilitation-bati-ancien.fr/fr/espace-documentaire/rebat-bio-0

A consulter :

> **« Réaliser un enduit correcteur thermique en chaux et chanvre » :** www.youtube.com/watch?v=htYe2lfszrg&feature=youtu.be

Réemploi du béton : le projet national Recybéton livre ses recommandations - 11 septembre 2019

Destinées aux maîtres d'ouvrages, bureaux d'étude, entreprises de travaux et producteurs de matériaux, ces recommandations intitulées « Comment recycler le béton dans le béton ? » fournissent une liste des bonnes pratiques relatives à l'usage des granulats recyclés dans les bétons à chaque étape de leur utilisation. Recybéton ouvre ainsi la porte à la création d'un écosystème industriel de proximité où les déchets des uns deviennent les matières premières des autres : une économie circulaire efficace et vertueuse.

Source :

> www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/recybeton-presente-a-lille-le-11-septembre-2019.41695

A télécharger :

> **« RECYBETON : le recyclage complet du béton - Recommandations » :**
> www.pnrecybeton.fr/wp-content/uploads/2018/11/RECYBETON_recommandations_flyer2018-11_MDef.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Le guide illustré de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) vient de paraître - 5 août 2019

Ce guide traite des ERP / IOP situés dans un cadre bâti existant. Il fait référence aux décret et arrêtés de 2014. Il est le premier d'une série qui doit mettre à jour la circulaire précédente (n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007) suite aux ajustements normatif de 2014 - 2017. Ces guides, à destination de tout acteur souhaitant se renseigner sur les questions d'accessibilité, ont pour objectif de commenter les dispositions prévues par les textes afin d'en faciliter la compréhension et permettre une application pragmatique de la politique d'accessibilité sur le terrain.

Source :

> www.envirobat-oc.fr/Le-guide-illustre-de-l-Accessibilite-des-ERP-et-IOP-existants-vient-de-paraitre

A télécharger :

> **« Guide illustré de l'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public » :**
> www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/guide_erp-ipo-e_exe2_150dpi_version_mise%20en%20ligne-min.pdf

Maquette numérique : la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) liste des points de vigilance juridiques - 30 août 2019

La FNTP a fait appel aux services du cabinet d'avocats Ydès pour réaliser « *une étude relative aux points de vigilance lors de la mise en œuvre d'une démarche BIM sur un projet* ». Parce qu'il existe plusieurs droits gravitant autour de la maquette numérique (droit d'auteur, droit des plans et modèles, droit des producteurs de bases de données, secret des affaires…), l'étude insiste notamment sur :

- l'importance du « formalisme du contrat » : « *un certain nombre de clauses doivent nécessairement avoir fait l'objet d'une négociation préalable et d'une validation entre les parties*. »
- l'importance pour les entreprises de veiller au contenu des clauses relatives à la protection de leurs contributions dans le cadre du BIM.

Source :

> www.batiactu.com/edito/maquette-numerique-fntp-liste-points-vigilance-juridiques-57237.php

A télécharger :

> **« Points de vigilance lors de la mise en œuvre d'une Maquette Numérique (BIM) » :** www.fntp.fr/sites/default/files/content/publication/ydes-memorandum.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Au 1er août, les tarifs réglementés de ventes de l'électricité d'EDF et des Entreprises locales de distribution ont augmenté de 1,3% en moyenne - 1er août 2019

Cette hausse fait suite à l'augmentation de 5,9% des tarifs réglementés de l'électricité pour les particuliers au 1er juin 2019. De leur coté, les tarifs réglementés du gaz appliqués par le groupe Engie ont baissé de 0,5%.

Source :

> www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13529

Fraude au CEE : vers plus de contrôles - 27 août 2019

Contrôles fortement renforcés, volumes de CEE définis pour cinq ans, poids des parlementaires... : le projet de loi Energie Climat devrait faire bouger les lignes en matière de CEE. La commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, a en effet trouvé fin juillet un compromis, le vote final devant se dérouler à la rentrée. Deux changements majeurs sont notamment proposés :

- le renforcement des contrôles : vérifications élargies en cas de taux de manquement important d'un opérateur, obligations renforcées pour les obligés et délégataires… afin de sortir du marché les entreprises les moins sérieuses ;
- et la fixation sur une période de cinq ans des volumes de CEE, à partir de juillet 2023. Cette modification s'accompagne d'un transfert de pouvoir du ministère de la Transition écologique et solidaire vers le Parlement, puisque députés et sénateurs voteront désormais une fourchette pour le volume d'obligations.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/cee-vers-plus-de-controles-mais-plus-de-politiques.2049295

Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : des conditions d'obtention assouplies pour les propriétaires - 29 août 2019

Depuis le 21 août dernier, les montants accordés pour réaliser une ou deux opérations de travaux éligibles (isolation et/ou installation d'équipements) ont été augmentés. Le plafond est désormais de 15 000 euros (contre 10 000 euros auparavant) pour mener une seule action de travaux, à l'exception des travaux d'isolation thermique des fenêtres et des portes donnant sur l'extérieur pour lesquels le plafond est dorénavant de 7 000 euros. Pour deux actions de travaux réalisées simultanément, le plafond passe à 25 000 euros (contre 20 000 euros auparavant). Le montant maximal du prêt reste pour sa part inchangé : 30 000 euros par logement pour un bouquet de trois travaux ou plus.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/renovation-energetique-simplification-octroi-ecoptz-proprietaires-ecopret-banques-anah-33958.php4

Crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE) : les pouvoirs publics ont soumis à la consultation des professionnels le projet de transformation du CITE en prime - 2 septembre 2019

Afin de faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique, le gouvernement envisage de remplacer le CITE par une prime dès 2020 pour les ménages précaires et très précaires, ce qui leur éviterait d'avancer le montant des travaux couverts par l'aide. Pour les ménages aux revenus intermédiaires, situés entre les 5ème et 8ème déciles, le CITE serait maintenu en 2020 sous la forme d'un crédit d'impôt forfaitaire, puis transformé en prime en 2021. Les ménages aisés, soit les 9ème et 10ème déciles de revenus, seraient en revanche exclus du dispositif.

Ces propositions n'ont pas manqué de faire réagir les organisations professionnelles. La Capeb demande tout d'abord une « *plus grande clarté sur les informations à donner aux clients* », argumentant qu'il n'est pas toujours simple de connaître le montant de prime auquel ont droit les ménages. L'organisation souligne également que la mise en place d'un tel dispositif opérationnel au 1er janvier 2020 paraît difficile, compte-tenu de l'ampleur de la réforme du dispositif d'aides (unification des aides de l'ANAH et du CITE, procédure d'instruction…). Elle demande donc qu'un accompagnement spécifique (informations, conseils, mode opératoire, etc.) des acteurs concernés soit mis en place.

La FFB s'inquiète quant à elle de l'exclusion des ménages aisés du dispositif, alors qu'ils représentent 40% des bénéficiaires actuels du CITE. La FFB demande ainsi la réintroduction de ces ménages dans le dispositif, avec des solutions adaptées en fonction de leur revenu. S'agissant des ménages précaires, la FFB évoque la nécessité de sensibiliser les banques afin qu'elles acceptent de les accompagner dans leurs projets de travaux. Le Cler alerte quant à lui sur ce projet qui « *n'améliorera pas le sort des précaires énergétiques. Au contraire, il aura pour effets de ralentir la dynamique globale de rénovation énergétique et d'augmenter les risques de mauvaise qualité des travaux, alors même que les résultats nationaux sont actuellement gravement insuffisants, tant en terme de volumes de travaux que de qualité et de performances atteintes*. » D'autres acteurs, tels que le Syndicat des énergies renouvelables, demandent enfin à ce que l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dispose de davantage de moyens humains pour assurer la distribution de la prime.

Sources :

> www.batiactu.com/edito/exclusif-decouvrez-bareme-futur-cite-transforme-prime-57068.php
> www.batiactu.com/edito/cite-calendrier-et-moyens-anah-au-coeur-preoccupations-57220.php
> https://batijournal.com/la-capeb-soumet-plusieurs-recommandations-pour-transformer-le-credit-dimpot-transition-energetique/102817
> www.batiactu.com/edito/exclusif-ffb-a-rendu-sa-copie-sur-projet-reforme-cite-57172.php
> https://batijournal.com/le-syndicat-des-energies-renouvelables-donne-ses-indications-pour-reformer-le-cite/102832

Offres à 1 euro : la DGCCRF lance un nouvel avertissement - 3 septembre 2019

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pointe une recrudescence des plaintes portant sur le « *démarchage téléphonique de la part de sociétés se présentant comme des organismes officiels et proposant des offres d'isolation à 1 €* ». La DGCCRF évoque un démarchage « agressif » réalisé par des sociétés qui n'hésitent pas à avancer des arguments commerciaux frauduleux. Il en résulte, des travaux effectués très rapidement après l'obtention de l'accord du particulier, la signature de contrats ne respectant pas la réglementation, ainsi que de nombreuses malfaçons.

Source :

> www.batiactu.com/edito/arnaques-a-un-euro-dgccrf-alerte-fois-plus-particuliers-57268.php

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

Les taux de crédit immobilier s'acheminent vers de nouveaux planchers records - 26 juillet 2019

La Banque centrale européenne a récemment annoncé exclure toute remontée de ses taux « *au moins jusqu'à la mi-2020* » et a même laissé entrevoir de nouvelles baisses dans les prochains mois. Conséquence, les taux des crédits immobiliers « *ne sont pas près de remonter* » selon le courtier Vousfinancer qui table sur un repli de l'ordre de 0,10% des taux de crédit immobilier en septembre. Actuellement, ces taux sont de 1,20% sur 15 ans, de 1,40% sur 20 ans et de 1,60% sur 25 ans.

Source :

> www.batiactu.com/edito/taux-credit-immobilier-s-acheminent-vers-nouveaux-plus-57115.php

Les mises en vente de logements neufs ont augmenté de près de 32% au 2ème trimestre 2019 par rapport aux trois premiers mois de l'année, pour atteindre 32 100 unités - 22 août 2019

Inférieures à 30 000 chaque trimestre depuis la mi-2018, les mises en vente de logements neufs se sont élevées à 32 100 sur la période d'avril à juin 2019 en France métropolitaine, selon les chiffres du ministère de la Cohésion des territoires. Un nombre qui représente un rebond de 31,8% par rapport aux trois premiers mois de l'année. Toutefois, sur un an, elles chutent de près de 15% : -33,2% pour les maisons individuelles et -13,2% pour les appartements. Parallèlement, les réservations de logements neufs ont, elles aussi, diminué, avec un repli de 3,3% en glissement annuel, à 33 900 unités au deuxième trimestre 2019 : -10,7% pour les maisons et -2,7% pour l'habitat collectif. Des baisses toutefois moindres que celles des mises en vente, grâce, notamment, à la faiblesse persistante des taux de crédit immobilier, qui soutient la demande de logement. Conséquence, l'encours de logements a globalement fléchi de 8,6% sur un an, à 107 400 unités au deuxième trimestre 2019 (-14,2% pour les maisons et -8,1% pour les appartements). De son côté, le prix de vente moyen des maisons a grimpé de 5,9% en l'espace d'un an, pour atteindre 277 600 euros, tandis que celui des appartements a progressé de 5% à 4 300 euros le mètre carré.

Source :

> www.batiactu.com/edito/logement-neuf-rebond-mises-vente-est-un-trompe-oeil-57169.php

Les permis de construire continuent de plonger - 28 août 2019

Entre mai et juillet 2019, le nombre de mises en chantier enregistre un repli de -1,3% (-4,5% au trimestre précédent). Sur un an, 442 800 logements ont été autorisés à la construction et 409 100 mis en chantier, soit des baisses respectives de -6,2% et -4,6%. Le déclin pour le logement collectif est encore plus remarquable sur l'année écoulée, à -8,9% d'août 2018 à juillet 2019. Le secteur individuel affiche des baisses moindres, mais tire profit ces derniers mois d'un recours massif au PTZ neuf en zones B2 et C, avant sa disparition prévue le 31 décembre prochain.

Source :

> www.batiactu.com/edito/permis-construire-continuent-plonger-57209.php

La hausse des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments ralentit - 30 août 2019

Selon les chiffres publiés par l'Insee, la hausse des prix des travaux d'entretien-amélioration connait un ralentissement au 2ème trimestre 2019 (+0,3% par rapport au trimestre précédent). Le tassement du marché est particulièrement sensible pour trois domaines de travaux : la menuiserie (+0,2% contre +1,4% au 1er trimestre), les travaux de revêtement des sols et des murs (+0,2% contre +0,6% au 1er trimestre) et les travaux électriques (+0,3% contre 0,7% au trimestre précédent).

Source :

> www.batiactu.com/edito/prix-travaux-entretien-amelioration-batiments-s-essoufflent-57241.php

Un tiers des logements créés sur la période 1999-2018, soit 725 000 unités, l'ont été grâce aux dispositifs fiscaux d'incitation à l'investissement locatif neuf - 11 septembre 2019

C'est ce que révèle une récente étude sur l'efficacité des dispositifs fiscaux d'incitation à l'investissement locatif neuf réalisée par le cabinet indépendant Primeview, à la demande de plusieurs syndicats professionnels, dont la FFB, la Fnaim, la FPI (fédération des promoteurs immobiliers) et l'Unis (union des syndicats de l'immobilier). Ces logements, nécessaires dans la mesure où la population française a augmenté de sept millions d'âmes au cours des 20 dernières années, seraient-ils sortis de terre sans les cinq dispositifs fiscaux qui se sont succédé sur cette période ? La réponse est « non », selon Pierre Sabatier, président de Primeview. Il en veut pour preuve la sortie de la zone B2 des critères d'éligibilité au dispositif Pinel en 2018, qui, selon lui, est l'une des raisons de la chute de 40% à 50% du nombre de logements construits dans ces territoires qui s'est ensuivie. De la même façon, le nombre de logements construits de 2010 à 2013 a plongé de l'ordre de 50%, concomitamment à la dégradation de l'avantage fiscal du Scellier. « *La diminution de l'attractivité fiscale entraîne une baisse du nombre de logements construits* », insiste Pierre Sabatier. Des propos corroborés par un sondage mené par Prime View, selon lequel 78% des personnes interrogées n'auraient pas investi dans l'immobilier locatif neuf en l'absence d'avantages fiscaux.

Source :

> www.batiactu.com/edito/immobilier-monte-au-creneau-defendre-investissement-57364.php

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

La plateforme MOOC Bâtiment durable propose de nouvelles formations - 21 août 2019

Parmi les formations proposées cet automne sur la plateforme www.mooc-batiment-durable.fr :

- Lumière, thermique et acoustique : Bien construire en zone tropicale humide - Partie 2 : Concevoir le bâtiment - Abdesselam, Jourdan, ESTIA et UNOW (début de la formation : 20 août) ;
- MOOC QAI : ventiler pour un air sain - TIPEE & CEREMA (début de la formation : 24 septembre) ;
- MOOC Conduire sa première opération en BIM - INSA Toulouse (début de la formation : 1er octobre) ;
- MOOC Précarité énergétique, Comprendre et agir - ASDER (début de la formation : 22 octobre) ;
- Lumière, thermique et acoustique : Bien construire en zone tropicale humide - Partie 3 : En pratique - Abdesselam, Jourdan, ESTIA et UNOW (début de la formation : 29 octobre).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/mooc-batiment-durable-de-nouvelles-formations.html

La Fédération des services énergie environnement lance une campagne de promotion de ses métiers - 29 août 2019

« Des métiers pleins d'énergie ! ». Voici le nom de la campagne lancée par la Fédération des services énergie environnement (Fedene) afin d'attirer les jeunes dans les métiers des services à l'énergie et à l'environnement. Les métiers des services énergétiques et à l'environnement proposent plus de 4 000 postes par an, dans 500 entreprises. « *Les entreprises font appel à des profils, des niveaux d'études et des compétences variés : technicien(ne)s, energy managers, frigoristes, responsables d'exploitation et maintenance, chargé(e)s d'affaires…* ». Environ 60 000 salariés travaillent dans ce secteur, dont 93% en CDI, et environ 1 500 contrats d'alternance sont signés par an.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/08/29/125634/fedene-veut-attirer-les-jeunes-vers-les-metiers-services-energie-environnement

/// SOMMAIRE ///

/// RÉALISATIONS ///

Autoconsommation collective : 3 centrales photovoltaïques en toiture pour le projet ABC à Grenoble - 27 août 2019

GEG ENeR, exploitant de la ferme solaire photovoltaïque du projet ABC à Grenoble vient de finaliser la pose de 688 modules photovoltaïques qui alimenteront en électricité ce nouvel ensemble immobilier, situé au cœur de la Presqu'île scientifique. Ce démonstrateur d'habitat durable destiné à Grenoble Habitat a été développé par Linkcity, conçu par Valode & Pistre et réalisé par Bouygues Bâtiment Sud-Est, avec le soutien des collectivités locales (Grenoble Alpes Métropole, Ville de Grenoble, SEM Innovia, Région Auvergne-Rhône-Alpes) et de l'État. Les trois centrales photovoltaïques en toiture représentent un total de 1130 m^2 de panneaux solaires. L'une d'elles, d'une puissance de 44 kWc sur un total cumulé de 209 kWc, sera dédiée à cette expérimentation. Ces installations permettront également de collecter les eaux de pluie, qui seront ensuite potabilisées pour alimenter les logements : douches, lavabos, éviers, lave-vaisselle et lave-linge. Pour s'assurer que les habitants soient continuellement alimentés en électricité, le bâtiment est raccordé au réseau de distribution GreenAlp. Les autoconsommateurs devront souscrire un contrat d'énergie avec un fournisseur qui leur vendra l'électricité de complément lorsque la production de la ferme photovoltaïque ne sera pas suffisante pour couvrir leurs besoins en électricité.

Source :

> https://batijournal.com/3-centrales-photovoltaiques-en-toiture-pour-autoconsommation-collective/102796

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Le programme PACTE publie un nouveau calepin de chantier dédié à la miroiterie-vitrerie - 25 juillet 2019

Destiné aux professionnels, ce calepin de chantier traite des spécifications de mise en œuvre des travaux de miroiterie et d'installation de produits verriers visés par le DTU 39.

Source :

> www.programmepacte.fr/actualites/250719-publication-du-calepin-de-chantier-numerique-miroiterie-vitrerie

Dix ans après la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, la France compte 1,36 million de micro-entrepreneurs - 29 juillet 2019

Fin 2018, les micro-entrepreneurs représentaient 42% de l'ensemble des travailleurs indépendants (hors secteur agricole). Un micro-entrepreneur sur trois est également salarié du secteur privé. Parmi les secteurs recensant le plus de micro-entrepreneurs : la construction (11,8%), les arts, spectacles et autres activités récréatives (6,9%), les transports (5,8%), l'industrie (5,4%) et la santé (4,9%).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/politiques-publiques-en-faveur-de-l-artisanat/actualite/136-millions-de-microentrepreneurs-fin-2018-10-ans-apres-la-mise-en-place-du-statut-acoss-stat.html

Au 2ème trimestre 2019, la croissance dans l'artisanat du bâtiment reste bien orientée (+ 2 %) - 30 juillet 2019

Selon la Capeb, cette hausse est principalement portée par la construction neuve qui affiche une hausse en volume de 3%. L'entretien-rénovation enregistre pour sa part une hausse de 1,5%, profitant du dynamisme retrouvé des travaux de performance énergétique des logements (+2%). Les régions sont toutes concernées par cette hausse d'activité. Les entreprises artisanales continuent d'embaucher : près de 19% d'entre elles ont cherché à recruter au cours du 1er semestre 2019. A noter toutefois que plus de la moitié d'entre elles (hors entreprises artisanales sans salarié) ne sont pas parvenues à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/la-capeb-presente-les-indicateurs-du-batiment-pour-le-2eme-trimestre-2019.html

Les prévisions 2019 d'activités du bâtiment en France s'orientent vers une année de stabilisation (+0,2%) après trois années de croissance consécutives - 13 août 2019

Selon le Réseau des CERC, cette tendance s'explique par le ralentissement de l'activité dans la construction neuve (+0,2% en 2019 contre +3,9% en 2018), tandis que le segment de l'entretien-rénovation conserverait un rythme de croissance modéré (+0,3%). La grande majorité des régions métropolitaines enregistreraient une baisse (en volume) du chiffre d'affaires Bâtiment en 2019, à l'exception des régions Bretagne, Corse et Île-de-France. Les baisses les plus marquées concernent l'Occitanie (-2,1%), les pays de la Loire (-1,8%) et la Bourgogne-Franche-Comté (-1,4%).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/batiment-previsions-dactivite-2019-et-bilan-2018-du-reseau-des-cerc.html

L'absentéisme en hausse dans le l'industrie et le BTP - 4 septembre 2019

D'après le 11ème baromètre de l'absentéisme et de l'engagement Ayming, le taux absentéisme en 2018 dans le secteur industrie-BTP s'est situé à 4,26% contre 3,94% en 2017 et 3,43% en 2016. Cette hausse est à l'image des statistiques obtenues tous secteurs confondus : de 4,59% en 2016 à 5,1% en 2018, soit en 2018 une moyenne de 18,6 jours d'absence par an par salarié. Trois raisons d'absence se détachent : maladie professionnelle, épuisement professionnel et conditions de travail difficiles.

Source :

> www.batiactu.com/edito/absenteisme-hausse-dans-industrie-et-btp-57291.php

Installations solaires : le programme PACTE publie deux nouveaux guides - 6 septembre 2019

Le premier, intitulé « Schématèque des systèmes solaires en habitat individuel », a pour vocation d'être un outil pratique et pédagogique, en vue de sélectionner et de concevoir des installations solaires contribuant à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage en habitat individuel.

Le second, intitulé « Installations photovoltaïques en autoconsommation », fournit les clés pour la bonne réalisation de ces installations pour les phases de faisabilité, de conception, de mise en œuvre, d'exploitation et de maintenance. Il concerne les installations aménagées sur les bâtiments ou à leurs alentours, et connectées au réseau métropolitain continental ou situées en Zone Non Interconnectée (ZNI).

Sources :

> www.programmepacte.fr/actualites/060919-un-nouveau-guide-schemateque-des-systemes-solaires-en-habitat-individuel-publie

> www.programmepacte.fr/actualites/190719-un-nouveau-guide-installations-photovoltaiques-en-autoconsommation-publie-par

La FFB table sur une hausse de 1,3% de l'activité du secteur et sur la création de 25 000 emplois en 2019 - 10 septembre 2019

Dans l'individuel diffus, les ventes sont reparties à la hausse, avec une croissance de 4,7% du 1er janvier à la fin juillet, en rythme annuel. Du côté des permis, la tendance est également à l'amélioration, avec une progression de 1,3% de mai à juillet, par rapport à la même période de 2018. Ces chiffres s'expliquent par les conditions très favorables d'octroi de crédit. La FFB table ainsi sur la production de 400 000 logements neufs cette année. Sur la base de cette « bonne surprise d'une activité qui tient », la FFB a relevé ses prévisions pour 2019. L'activité du bâtiment devrait croître de 1,3% cette année, alors que la FFB tablait en décembre sur un recul de 0,5%. Le secteur devrait ainsi créer 25 000 emplois cette année, un chiffre cinq fois supérieur à la prévision initiale de 5 000.

Source :

> www.batiactu.com/edito/batiment-releve-ses-objectifs-activite-et-emploi-grace-57346.php

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

Chauffage au bois : le marché des chaudières à bois-bûche en perte de vitesse - 25 juillet 2019

A compter du 1er janvier 2020, le label Flamme verte ne sera plus délivré qu'aux appareils « Flamme verte sept étoiles » et ce, conformément à la réglementation européenne qui rend obligatoire, à compter de 2022, le niveau « Flamme verte sept étoiles » à ce type d'équipements. L'objectif : interdire à la vente les équipements les plus polluants et inefficaces. Selon le Syndicat français des chaudiéristes biomasse, cette évolution devrait toucher en priorité certaines chaudières à bois-bûche, qui constituent la moitié du marché actuellement. Les chiffres confirment d'ailleurs cette tendance : au 1er trimestre 2019, les ventes de bois bûche enregistrent une baisse de 10%, tandis que les ventes de bois granulé bondissent de 50%.

Source :

> www.batiactu.com/edito/chaudiere-bois-sur-deux-interdite-a-vente-2020-57096.php

Le marché des matériaux de construction se rétracte au 2ème trimestre 2019 - 26 juillet 2019

Suite à un 1er trimestre très dynamique, la production de matériaux a chuté de -1% au 2ème trimestre par rapport à la même période l'année dernière. Une baisse qui touche autant les granulats que le béton prêt à l'emploi (BPE), qui reculent respectivement de -4,3% et -3,3%. Cependant, la tendance reste bonne : depuis le début de l'année, la production est en hausse de +5,1%, à un rythme plus important que sur le cumul des douze derniers mois (+4,4%).

Source :

> www.batiactu.com/edito/marche-materiaux-construction-se-retracte-57107.php

Le marché européen des énergies renouvelables se porte bien - 27 août 2019

Selon l'association Ecohz, le marché européen de l'énergie renouvelable a connu en 2018 une croissance des garanties d'origine et de la demande. L'offre de garanties d'origine a en effet atteint presque 600 TWh, tandis que la demande a dépassé les 500 TWh. Ces chiffres soulignent en particulier la grande quantité de nouvelles capacités éoliennes et solaires installée aux Pays-Bas. De son côté, la France a enregistré une augmentation de 5 TWh des volumes émis entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/08/27/125602/marche-europeen-des-energies-renouvelables-porte-bien

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Rénovation énergétique : l'institut Montaigne formule plusieurs préconisations pour renforcer l'efficacité du dispositif - 23 juillet 2019

Partant du constat qu'il est indispensable de remettre le parcours client au cœur de la rénovation énergétique, l'institut Montaigne a identifié une série de recommandations :

- Constituer une base de données agrégeant les informations du DPE et du CITE et prévoyant la mise à disposition des données sous un format exploitable sous réserve de l'accord du propriétaire pour faciliter l'accès à ces données aux acteurs de marché.
- Nommer un médiateur de la rénovation énergétique pour renforcer la confiance des particuliers et traiter les litiges entre particuliers et artisans.
- Rétablir le vote à la majorité simple des travaux d'efficacité énergétique en copropriété.
- Inciter les CAF à communiquer annuellement à l'Anah une liste des potentiels bénéficiaires de ses aides (propriétaires précaires) afin d'en faciliter l'identification et ainsi d'augmenter le volume de dossiers traité par l'Anah.
- Encourager l'émergence d'offres packagées s'appuyant sur le cumul des aides publiques en uniformisant leurs critères d'attribution et en levant les freins réglementaires.
- Déployer la logique des offres packagées en autorisant les offres couplées (*bundle*) de fourniture d'équipement et d'énergie.
- Encourager le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter les travaux d'efficacité énergétique en copropriété.
- Autoriser la déconsolidation de la dette du bilan des collectivités territoriales pour les investissements menés dans le cadre d'un contrat de performance énergétique lié à la rénovation.
- Inciter l'État à établir des logiques de partenariat avec des investisseurs pour rénover son patrimoine énergivore et améliorer sa performance énergétique.

A travers ce travail, l'ambition de l'institut Montaigne n'est pas de prétendre résoudre la question de l'efficacité énergétique des bâtiments en France mais de contribuer à rendre ce secteur complexe plus mature et lisible.

Source :

> www.batiactu.com/edito/renovation-energetique-propositions-et-reflexions-affluent-57067.php

Programme PROFEEL : le CSTB, l'ANAH et URBANIS lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le projet RénoStandard - 26 août 2019

Le projet RénoStandard vise à développer, concevoir et engager le déploiement de solutions « types » de réhabilitation, optimisées pour quelques gammes de maisons standardisées, notamment au sein du parc résidentiel privé. Cet AMI « Solutions de réhabilitations globales et perspectives de pré-industrialisation, préfabrication » s'adresse en particulier à des entreprises, ainsi qu'à des groupements déjà constitués, qui souhaitent développer une offre de solutions de réhabilitation. Ces solutions seront adaptées aux spécificités des logements à rénover. Par l'adjectif « standardisé », il s'agit de logements pour lesquels il existe une forme de réplicabilité de la construction, du potentiel de transformation et des solutions de réhabilitation. Les groupements sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement technique des équipes du CSTB et de ses partenaires. Ils pourront également bénéficier d'un financement, adapté selon les cas. Cet appui financier et technique constitue une opportunité pour les groupements retenus de développer leurs activités de réhabilitation des maisons individuelles tout en limitant leurs risques. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 22 octobre prochain.

Source :

> www.cstb.fr/fr/actualites/detail/ami-2-profeel-renostandard-2019-09/

Dynamique des travaux de rénovation : le Club de l'Amélioration de l'Habitat publie les 1ers résultats de son « Observatoire Habitants-Consommateurs de l'Habitat privé » - 26 août 2019

Les objectifs de cet observatoire sont doubles : il s'agit de mieux mesurer et anticiper l'activité du marché des travaux dans l'habitat privé et de comprendre pourquoi le recours aux professionnels de la rénovation est en dessous du potentiel estimé. Parmi les principaux enseignements, l'étude met en avant que :

- La notion de « travaux » pour un propriétaire habitant diffère de la représentation exprimée par le monde professionnel.
- Le recours aux professionnels pour la réalisation des travaux est variable mais stable : 44 % passent par des entreprises ; 39 % réalisent eux-mêmes ou avec des proches ; 15 % mixent les deux solutions.
- Les raisons d'engager des travaux répondent généralement à trois situations ou scénarii différents rencontrés par le ménage : travaux incontournables/réparations ; travaux plaisir/embellissement ; travaux de fond élaborés.

- Dans une large proportion la décision se prend à deux et la voix féminine s'affirme fortement dans ces situations.
- Face aux travaux dans l'habitat privé existant, quatre familles comportementales apparaissent distinctement traduisant des attitudes et des besoins d'accompagnement distincts : les passifs, les mainteneurs, les embellisseurs et les (re)constructeurs.
- Au sein de la population des propriétaires, il faut noter une grande diversité de raisons de faire peu voire pas de travaux : un projet de vie suspendu (âge avancé) ou contrarié (aléas de la vie) ; des craintes pour engager des travaux conséquents chez soi (contraintes, dégradations, insécurité, coûts non maîtrisés…) ; un habitat jugé moins attractif et peu propice (obsolescence) ; une moindre exigence pour son logement (peu d'attachement ou de relation) ; ou, bien encore, des conditions jugées moins favorables (environnement urbain peu sûr, valorisation patrimoniale dégradée du fait de l'emplacement).

Sources :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/dynamique-des-travaux-de-renovation-des-logements-enquete.html

> www.planbatimentdurable.fr/le-club-de-l-amelioration-de-l-habitat-cah-publie-a1405.html

Rénovation énergétique : le Gouvernement envisage de créer un médiateur - 3 septembre 2019

Le Gouvernement étudie la possibilité de créer un médiateur de la rénovation des bâtiments. Son rôle : « *renforcer la confiance des particuliers et traiter les litiges entre particuliers et artisans* ». Si cette idée semble faire consensus, les modalités de sa création sont plus sujettes à caution. Pour Benjamin Frémaux, « Senior Fellow - Energie Climat » à l'Institut Montaigne, « *créer une autorité administrative indépendante est potentiellement assez complexe. L'extension du champ de compétences du médiateur de l'énergie - un très bon outil - serait plus rapide.* » Plus rapide mais également « *plus efficace et moins coûteux* », selon Frédérique Feriaud, directrice générale du médiateur national de l'énergie.

Source :

> www.batiactu.com/edito/renovation-energetique-idee-un-mediateur-fait-son-chemin-57228.php

Rénovation énergétique : le Gouvernement lance un nouveau service d'accompagnement - 9 septembre 2019

Baptisé « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE), ce nouveau programme vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. S'inscrivant dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), le programme SARE permettra de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles : soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ; créer une dynamique territoriale autour de la rénovation ; soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés. Au total, le programme disposera d'une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2020-2024 (soit 40 TWhc).

Le déploiement de ce programme sur tout le territoire reposera sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, et prioritairement des régions. Dès aujourd'hui, il est proposé aux collectivités volontaires d'adhérer à ce programme en tant que porteurs associés par la signature d'une convention dans le cadre de chaque région. Des concertations seront organisées sous l'égide des préfets de chaque région, associant largement les acteurs territoriaux et sous l'impulsion de Julien Denormandie et Emmanuelle Wargon. Le déploiement effectif du programme est prévu à partir du 1er janvier 2020. En parallèle, l'ADEME lancera un appel aux obligés et délégataires CEE pour candidater au financement du programme.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/lancement-du-programme-cee-sare-200meur-pour-a1415.html

Lutte contre la précarité énergétique : le syndicat des professionnels de l'énergie solaire Enerplan annonce la création de l'association SOL SOLIDAIRE - 11 septembre 2019

L'association Sol Solidaire aura pour mission « *d'orienter les fonds privés vers le financement de projets solaires de production d'électricité dans le secteur résidentiel social* ». Elle se fixe l'objectif de fournir gratuitement des kilowattheures solaires pour les ménages modestes, afin d'augmenter le reste à vivre de ces derniers. En échange des données de production des producteurs d'électricité solaire, l'association délivrera un certificat pour chaque MWh produit. Grâce à la mobilisation de subventions publiques et à la contribution financière des entreprises par l'intermédiaire de Sol Solidaire, les bailleurs sociaux seront accompagnés pour mettre en œuvre cette gratuité. Des appels à participations seront lancés par l'association, à l'attention des bailleurs sociaux intéressés.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/09/11/125829/sol-solidaire-electricite-solaire-gratuite-pour-lutter-contre-precarite-energetique

Autoconsommation collective : le Syndicat des professionnels de l'énergie solaire (Enerplan) appelle à lever certains freins réglementaires et fiscaux - 11 septembre 2019

En trois ans d'existence officielle, depuis une ordonnance de juillet 2016, le nombre d'autoconsommateurs a plus que doublé en France, atteignant 45 000 au 1er semestre 2019, à la faveur de la baisse du prix des énergies renouvelables, notamment photovoltaïque, et de l'engouement des consommateurs pour des sources d'énergies renouvelables et locales. Selon un rapport commandé au cabinet de conseil Sia Partners, si les projets individuels ont décollé, le nombre de projets collectifs effectivement en opération, portés par des collectivités, bailleurs ou copropriétés, plafonnait à 16 en date de juillet dernier, avec une centaine d'autres en émergence. En cause, une rentabilité trop tardive. Pour lever ce frein, le rapport prône notamment une exonération des taxes sur la consommation d'électricité TICFE et TCFE. Il recommande aussi de retirer la majoration financière liée à la réinjection d'une part de l'énergie dans le réseau.

Source :

> www.lemondedelenergie.com/autoconsommation-collective-professionnels-solaire/2019/09/11/

ORPI, l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable ont signé un nouveau « Green Deal » pour accélérer la rénovation énergétique des logements privés - 16 septembre 2019

Après un premier engagement ciblant les acheteurs particuliers, ce deuxième « Green deal » vise à aider les agents immobiliers à mieux accompagner leurs clients et notamment les bailleurs privés, en matière de rénovation énergétique. Pour garantir des formations efficaces, Orpi est soutenu par l'ADEME, qui partagera ses outils d'information et de sensibilisation FAIRE. Le dispositif sera articulé autour de 3 axes :

1) Sensibiliser l'ensemble de ses agents à la rénovation énergétique, et à travers eux, les clients.
2) Favoriser la mobilisation des clients bailleurs à effectuer des travaux de rénovation énergétique.
3) Encourager les partenariats locaux entre les groupements d'Orpi, le réseau de conseillers FAIRE et le Réseau Bâtiment Durable.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/orpi-l-ademe-et-le-plan-batiment-durable-signent-a1416.html

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Polluants liés aux matériaux biosourcés en intérieur : 1re campagne de mesures *in situ* du projet EmiBio - 28 août 2019

Le projet EmiBio, pour Emissions des matériaux Biosourcés, est un projet de recherche en connaissances nouvelles permettant d'enrichir l'état de l'art sur les matériaux biosourcés et leur éventuel impact sur la qualité de l'air intérieur, tout en adoptant une démarche positive vis-à-vis de cette filière d'avenir qu'il faut encourager. Piloté par le Cerema, le projet Emibio, co-financé par l'Ademe sur l'appel à projet Cortea, et la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), a pour objectif de vérifier si l'air intérieur peut contenir des composés organiques volatils microbiens, appelés COVm, spécifiques aux matériaux biosourcés, plus sensibles au développement de moisissures que les matériaux conventionnels. Pour cela, le Cerema s'est entouré de l'Institut Mines-Télécom de Lille-Douai, de l'Institut Mines-Télécom Atlantique, de l'Université de Picardie et de l'Université d'Artois. Commencé en octobre 2018, ce projet durera 3 ans et demi et se terminera au printemps 2022. La première campagne de mesures *in situ* de ce projet a été lancée sur le site de la mairie de Moncheaux du 8 au 19 juillet 2019. Une campagne hivernale viendra compléter l'interprétation, puis un autre bâtiment dans le Pas-de-Calais sera instrumenté en 2020. Au-delà de cette évaluation, le projet EmiBio établira des préconisations afin de limiter ces émissions spécifiques, par le biais de recommandations de mise en œuvre des matériaux biosourcés étudiés (un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels), de stockage, ou encore si le choix du matériau est pertinent.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/polluants-lies-aux-materiaux-biosources-en-interieur-premiere-campagne-de-mesures-in-situ-du-projet-emibio.html

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

L'ADEME lance la 4ème vague d'appel à projets du concours i-Nov - Juillet 2019

Le Concours d'innovation i-Nov « Vague 4 » est un dispositif financé par le Programme d'investissements d'avenir visant à soutenir des projets innovants portés par des start-up et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre 600 k€ et 5 M€ et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Les thématiques du concours d'innovation i-Nov « Vague 4 » opérées par l'ADEME sont : adaptation au changement climatique, économie circulaire, performance environnementale des bâtiments et ville en transition. Date limite de candidature : mardi 8 octobre 2019.

Source :

> https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2042019-89#resultats

Aménagement durable : Toulouse teste la 1re canopée urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur - 11 juillet 2019

Un bouquet de trois énormes corolles sur le point d'être végétalisées. Voici ce que l'on peut apercevoir depuis le 29 août dernier sur la place Jean Diébold, face au marché St-Cyprien, à Toulouse. La ville est la première en France à accueillir cette expérience, fruit d'un travail de deux ans avec la start-up parisienne Urban Canopée. L'objectif : créer environ 150 m^2 d'ombre naturelle et rétablir la biodiversité urbaine. Cette expérimentation d'une durée de 5 ans va permettre d'alimenter les données scientifiques en montrant « *l'intérêt de tels déploiements structurels* » dans les villes. Une cinquantaine de corolles devraient être implantées en France d'ici la fin de l'année dans la même logique.

Source :

> www.linfodurable.fr/entreprises/toulouse-la-premiere-canopee-urbaine-pour-lutter-contre-les-ilots-de-chaleur-13394

Zéro artificialisation nette des sols : le gouvernement prépare sa feuille de route - 11 juillet 2019

Afin de lutter contre l'artificialisation des sols et d'atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » contenu dans la loi biodiversité du 4 juillet 2018, les ministères en charge de la ville, de l'agriculture et de la transition écologique, ont installé un nouveau groupe de travail partenarial. Composé des acteurs représentant la société civile, de parlementaires et d'associations d'élus, d'ONG et de représentants d'aménageurs, ce groupe « *poursuivra le travail de connaissance et d'observation du phénomène d'artificialisation pour parvenir à une trajectoire et des outils de mesure opérationnels* ». Le groupe de travail se basera sur les recommandations formulées dans trois rapports, commandés par le gouvernement. Ces rapports ont été remis par le Comité pour l'économie verte (CEV), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et par France Stratégie.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/zero-artificialisation-nette-sols-groupe-travail-rapport-france-strategie-feuille-route-etat-33857.php4

En 2018, la part des énergies renouvelables dans la consommation française a atteint 16,5%, soit une progression de plus de 7 points par rapport à 2005 - 3 septembre 2019

Cette hausse est imputable à deux facteurs : d'une part, l'augmentation conséquente de la consommation finale brute d'énergies renouvelables, laquelle a bondi de 10,3 Mtep depuis 2005 (+67%) ; d'autre part, la baisse globale de la consommation finale brute d'énergie, qui a reculé de 9 Mtep depuis 2005 (-5%). Depuis 2005, la place des énergies renouvelables s'est accrue dans l'électricité (+7,3 points), les transports (+7,2 points) et dans le chauffage (+9,3 points). Pour autant, si ces chiffres sont en hausse, ils restent en-deçà de la trajectoire fixée en 2010 par le Plan national d'action en faveur des énergies renouvelables (PNA ENR), qui doit elle-même permettre d'atteindre les objectifs établis par la directive européenne pour l'année 2020. La trajectoire 2018 aurait en effet dû permettre d'atteindre 20,5% d'énergies renouvelables dans la consommation finale, avec dans le détail 24% pour l'électricité, 29% pour le chauffage et le refroidissement et 9,4% pour les transports. L'objectif 2020, fixé à 23% au global, table pour sa part sur 27% pour l'électricité, 33% pour le chauffage-refroidissement et 10,5% pour les transports.

Source :

> www.batiactu.com/edito/energies-renouvelables-france-atteindra-t-elle-ses-57271.php

A télécharger :

> **« Chiffres clés 2019 des énergies renouvelables » :**
> www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/datalab-53-chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2019-mai2019.pdf

Le Gouvernement vient de lancer de nouvelles périodes d'appel d'offres pour l'énergie solaire photovoltaïque - 3 septembre 2019

Deux nouvelles périodes viennent d'être lancées pour les projets photovoltaïques au sol, ainsi qu'une concernant les projets sur bâtiment. Pour les projets de solaire photovoltaïque au sol, une nouvelle période d'appel d'offres sera ouverte en janvier 2020 pour une puissance appelée de 850 MW et une seconde en juin 2020 pour 1 GW. Une nouvelle période de l'appel d'offres pour les projets de solaire photovoltaïque sur bâtiment aura lieu en février 2020 pour 300 MW, après une période déjà prévue de 300 MW en octobre 2019. Ces dispositions accompagnent le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie qui prévoit de porter la capacité de production d'énergie solaire photovoltaïque de 9,1 GW actuellement à 35,6 à 44,5 GW en 2028, soit une multiplication par 4 à 5 en moins de 10 ans.

Source :

> www.batiactu.com/edito/nouvel-appel-offres-photovoltaique-57260.php

Déchets du bâtiment : le Gouvernement annonce de nouvelles mesures - 9 septembre 2019

Principales mesures annoncées par le Gouvernement : la reprise gratuite des déchets des professionnels en déchetterie, à condition qu'ils soient triés par grands flux de matière (ferraille, bois, gravats, etc.), et la densification du maillage des déchetteries en France. Ces mesures seront financées par la création le 1er janvier 2022 d'une filière de pollueur-payeur (avec éco organisme ou système équivalent) pour le secteur du bâtiment – comme cela existe déjà pour 14 grandes familles de produits – dont l'étude de préfiguration sera menée par l'ADEME. En parallèle, d'autres mesures vont être mises en place, parmi lesquelles :

- la création d'un observatoire national de la gestion des déchets pour consolider l'ensemble des chiffres disponibles sur le territoire ;
- la construction d'un système de traçabilité permettant de mieux connaitre où sont produits les déchets, leur parcours et leur destination finale ;
- et le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction des autorités locales afin de donner plus de moyens aux élus sur les territoires.

Source :

> https://batijournal.com/nouvelles-mesures-pour-ameliorer-la-gestion-des-dechets-du-batiment/102888

Les émissions de carbone du secteur résidentiel ont diminué de 26% entre 1990 et 2017 - 9 septembre 2019

C'est ce que révèle une récente étude du Commissariat général au développement durable. Intitulée « Les émissions de CO_2 liées à l'énergie en France », elle les analyse sur la période allant de 1990 à 2017. Parmi les secteurs les plus contributeurs : le secteur résidentiel qui représente 27% de la consommation énergétique et 60,7 Mt en matière de CO_2. Depuis 2008, le secteur progresse en matière de baisse des émissions : -26% sur la période 1990-2017, dont -3,4% par an en moyenne après 2008. Principale raison mise en avant : le moindre recours aux énergies carbonées dans les consommations, notamment depuis 2005, en lien avec le développement du nucléaire et à l'utilisation de plus en plus marquée des énergies renouvelables. S'agissant des progrès réalisés en matière de rénovation énergétique des logements, l'étude précise que ceux-ci n'ont fait que compenser l'augmentation naturelle de la surface totale du parc résidentiel.

Source :

> www.batiactu.com/edito/emissions-carbone-france-pistes-aller-plus-loin-57327.php

/// SOMMAIRE ///

RÉSEAU
BÂTIMENT
DURABLE

Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - BEN BTP
Cd2e - Cluster éco-énergies - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Odéys - Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Avec le soutien technique et financier de :

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

PLAN BATIMENT DURABLE

Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :
Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR